



Son ex veut argent sur compte de leur enfant sans le voir

Par **ophelie80**, le **20/03/2008** à **10:20**

mon mari a eu un enfant d'un premier union. rnde puis 3 ans nous en avons la garde sur le jugement il est juste préciser que la résidence de l'enfant est établie chez nous. rncet enfant ne voit plus sa mère depuis qu'il est chez nous et ne reçoit ni courrier ni visite ni pension alimentaire RASrnavant hier la banque l'a contacté parce que sa mère a voulu consulté ses comptes dans la ville où il vivait avec lui rnaujourd'hui il a 16 ans et demi et son compte a été transféré dans notre agence locale et seul mon mari en compagnie de son enfant était autorisé à débloqué son livret et son pel rnm mais la mère joue sur le fait qu'elle a l'autorité parentale pour consulter les comptes et faire des retraits rnpour éviter tout incident la banque a donc bloqué tous les comptes et nous a conseillé de faire une demande auprès du tribunal pour que l'enfant se demande administrateur de ses biens ou qu'il demande que ce soit son père rnil paraît que c'est la seule solution pour que sa mère n'ait plus accès aux comptes rnj aimerai savoir où faut il écrire pour ce type de démarche si c'est l'enfant lui même qui doit faire le courrier ou son père rnsans passer par avocat , les bourses sont vidés rnvous remercie d'avance et attend une réponse de votre part rnP.S la mère est très procédurière la moindre faille sera fatale rnc'est le capital du petit c'est son avenir et la seule chose qu'il ait pu récupérer de la vie avec sa mère rnl rupture a été rapide et il est parti avec juste un sac de linge cet argent il en a besoin et en plus aujourd'hui en apprentissage un parti de son salaire est versé sur un des comptes sa mère n'a donc pas à en bénéficier